



OFFICE OF
SCHOOL HEALTH

Date: _____

Cher parent ou tuteur,

Sachez, svp, qu'un des élèves de la classe de votre enfant, a des poux (de tête). Chez les enfants en âge scolaire, c'est chose courante. Tout le monde peut en avoir, en attraper ne témoigne pas d'un manque d'hygiène. Ils ne transmettent pas d'infections et ne mettent pas la santé en danger.

Les poux peuvent passer d'une personne à une autre par contact direct ou par le biais de vêtements dans lesquels il y en a, et qu'on s'échange. Les poux (de tête) provoquent des démangeaisons, en général à l'arrière de la tête et dans le cou, ou derrière les oreilles. Il existe de nombreuses crèmes et shampooings anti-poux efficaces qu'on peut se procurer en vente libre ou sur ordonnance du médecin.

La Ville de New York mène une politique d'élimination des poux à l'école. Cette dernière se traduit par un refus de laisser entrer, dans les écoles, les élèves, qui en ont dans les cheveux ou sur le cuir chevelu, et ce jusqu'à ce qu'ils aient eu un traitement. Une fois le traitement fait, l'enfant est autorisé à retourner à l'école si l'inspection de ses cheveux prouve qu'il est débarrassé du parasite.

Nous vous recommandons de rappeler à votre enfant de ne pas échanger d'effets personnels avec les autres élèves, en particulier les brosses à cheveux, peignes, bonnets, chapeaux, casquettes ou autre couvre-chef.

Si vous avez des questions qui restent sans réponses, merci de consulter votre médecin ou de contacter l'infirmier(ère) de l'école à _____.